

L1 SANTÉ

Mode d'emploi

- Médecine
- Dentaire
- Pharmacie
- Sage-femme

Pour des raisons démographiques, le nombre d'étudiants admis à suivre des études de médecine (Numerus Clausus) a augmenté au cours des dernières années. Pourtant un étudiant possède au bout de deux ans environ 30% de chance de réussir le concours d'entrée. La nouvelle réforme (L1 Santé) a pour objectif, grâce à un dispositif de réorientation, de réduire le taux d'échec universitaire.

Inscription à la L1 Santé ?

POUR QUI ?

Vous êtes scolarisé en terminale.
Vous êtes titulaire du Bac ou d'un diplôme équivalent.

QUAND ?

Début décembre

1^{ère} étape : A partir de janvier : inscription sur internet.

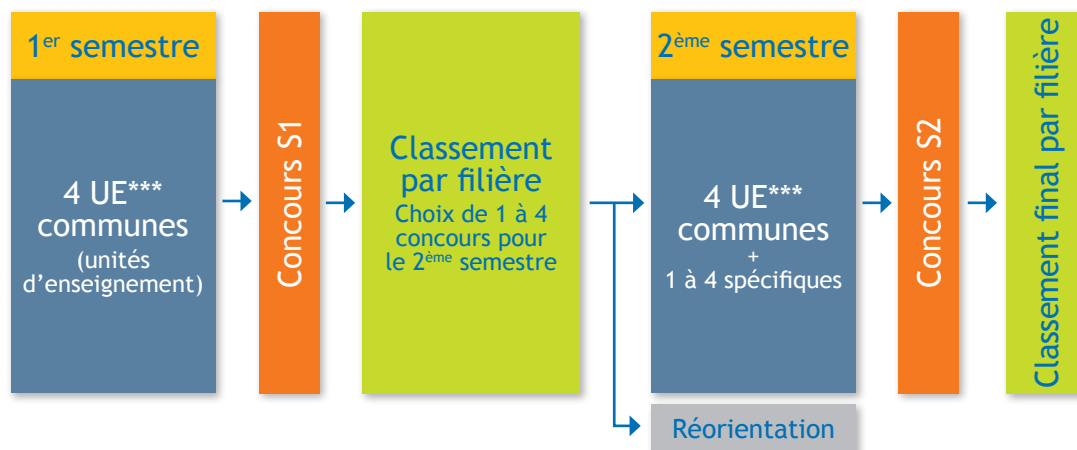
2^{ème} étape : Constitution des dossiers de vœux.

3^{ème} étape : A partir de juin consultation des résultats et réponses.

4^{ème} étape : Inscription administrative.

La L1 santé : une année pour quatre concours Déroulement de l'année

La L1 santé concerne les étudiants qui souhaitent devenir médecin, pharmacien, dentiste ou sage femme. L'étudiant suit une première année de Licence (L1 Santé) et peut passer de 1 à 4 concours en fonction de ses choix de spécialisation*. Cependant 83% de l'enseignement est commun aux 4 concours*.



1^{er} semestre (S1) : L'enseignement est commun quelque soit le choix de spécialisation*. Les étudiants passent les mêmes épreuves à la fin du 1^{er} semestre. Par contre les coefficients aux épreuves sont différents en fonction de la spécialité* choisie. Par exemple, l'UE 6 (pharmacologie) est logiquement sur un coefficient important pour les étudiants qui choisissent le concours de pharmacie. Il y a donc, à la fin du 1^{er} semestre, la publication de 4 classements différents, un par filière*.

2^{ème} semestre (S2) : L'enseignement est commun pour 4 UE*** sur 5. L'étudiant a la possibilité de suivre de 1 à 4 UE*** spécifiques en fonction des concours qu'il souhaite passer à la fin du 2^{ème} semestre.

En fonction des notes obtenues au 1^{er} et 2^{ème} semestre et des coefficients de chaque spécialité*, il sera donc publié, 4 classements, un par filière*. L'étudiant sera admis dans la filière de son choix si son classement est inférieur au Numerus Clausus**.

* médecine, pharmacie, dentaire ou sage femme
** nombre maximum d'étudiants admis au concours
*** unité d'enseignement

Redoublement & Réorientations :

Le redoublement

Il est possible de s'inscrire 2 fois en L1 santé sous certaines conditions :

- L'étudiant est classé mais non reçu dans la limite de 2,5 fois le Numerus Clausus**.
- L'étudiant est classé au delà de 2,5 fois le Numerus Clausus** : vous n'avez pas le droit de redoubler immédiatement et devez valider une L2 en sciences avant de retenter votre L1 santé (redoublement différé).

La réorientation

(Loi 2009-833 Art.2 - mise en place au plus tard à la rentrée 2012-2013)

Il existe deux systèmes de réorientation possible :

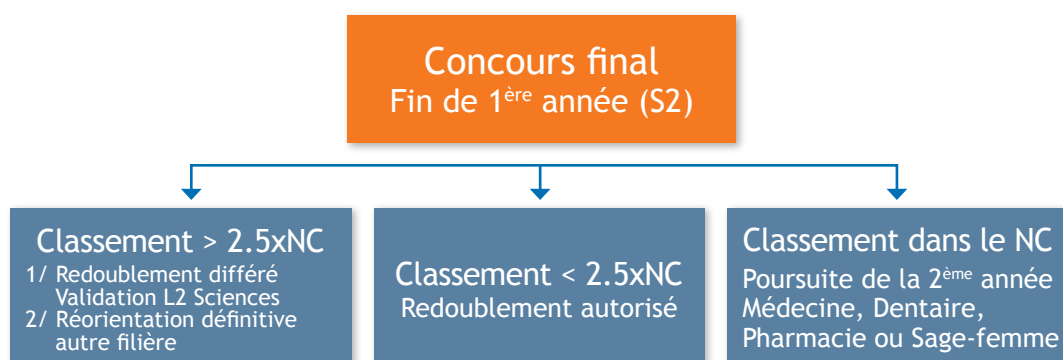
- Une réorientation en fin de premier semestre (S1) :

Le ministère prévoit de diversifier les filières de réorientation vers un second semestre d'études scientifiques afin de permettre aux étudiants de valoriser leurs acquis.

- Une réorientation en fin de première année (L1) :

Tout étudiant ayant obtenu une moyenne > 10/20 en fin d'année pourra se diriger vers une L2 en sciences après examen de son dossier par l'université.

Tout étudiant ayant obtenu une moyenne < 10/20 en fin d'année pourra se diriger vers une L1 en sciences de son choix.



Liste des CHU (Centre Hospitalier Universitaire)

(Les Numerus Clausus** sont comparables pour la session 2010)

PARIS V - Necker
<http://www.necker.fr/>
 Numerus Clausus** 2009 :
 Médecine : 362
 Pharmacie : 266
 Dentaire : 99
 Sage-femme : 29

PARIS VI - Pitié-Salpêtrière
<http://www.fmpmc.upmc.fr/>
 Numerus Clausus** 2009 :
 Médecine : 323
 Sage-femme : 30

PARIS VII - Denis Diderot
<http://www.medecine.univ-paris-diderot.fr/>
 Numerus Clausus** 2009 :
 Médecine : 336
 Dentaire : 79
 Sage-femme : 27

PARIS IDFO - Cochin-Port
 Royal
<http://www2.uvsq.fr/>
 Numerus Clausus** 2009 :
 Médecine : 119
 Sage-femme : 18

PARIS XI - Kremlin-Bicêtre
http://www.medecine.u-psud.fr
 Numerus Clausus** 2009 :
 Médecine : 133
 Pharmacie : 266
 Sage-femme : 9

PARIS XII - Créteil
<http://medecine.univ-paris12.fr>
 Numerus Clausus** 2009 :
 Médecine : 148
 Sage-femme : 10

PARIS XIII - Bobigny - Léonard
 de Vinci
<http://www.smbh.univ-paris13.fr/>
 Numerus Clausus** 2009 :
 Médecine : 130
 Sage-femme : 8

** Nombre maximum d'étudiants admis au concours